

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Stratégie Biodiversité Appel à projet pour végétaliser la ville et favoriser l'innovation durable

Dans le cadre de sa stratégie Biodiversité, la Mairie d'Orléans souhaite poursuivre le développement de la nature en ville pour un cadre de vie toujours plus durable, agréable et résilient. L'enjeu est notamment de concrétiser des projets novateurs, en renforçant la participation des Orléanais. Un appel à projet, va être lancé en ce sens afin notamment d'inciter les habitants et collectifs à participer à la végétalisation de la ville et de permettre aux porteurs de projets innovants voire expérimentaux, durables, de présenter leurs créations sur l'espace public.

Les objectifs de cet appel à projet

Dans la continuité des opérations de végétalisation comme « Embellissons nos rues », il est proposé de lancer un appel à projets largement ouvert à tous (citoyens, associations, entreprises...). L'objectif est d'accompagner les Orléanais dans la réalisation de projets de végétalisation ou d'animation de l'espace public, afin de poursuivre le développement de la nature en ville, et d'anticiper les projets d'agriculture urbaine de demain.

Il s'agit de compléter les dispositifs existants et d'accompagner et générer des projets novateurs, inventifs, connectés, ludiques et culturels pour investir l'espace public.

Les cibles

- **Les habitants** : concerne les initiatives citoyennes, d'une ou plusieurs familles, d'habitants d'une même rue ou d'un quartier d'Orléans.
- **Les collectifs et associations** : Pour les porteurs de projets structurés en associations loi 1901 qui souhaitent agir dans une logique d'opération pilote et d'innovation
- **Les professionnels** qui souhaitent développer, sur le domaine public, un projet innovant et expérimental (type démonstrateur durable) même en vue, à termes, d'une éventuelle commercialisation.

Une enveloppe de 40 000 euros pour 6 projets

L'originalité, la faisabilité et la pérennité, le caractère novateur du projet... seront quelques-uns des critères sur lesquels se basera le jury composé de 2 experts paysagistes locaux.

Chaque projet pourra bénéficier d'une prise en charge à hauteur de 80% (pour la cible des collectifs ou associations) ou 100% (pour la cible des particuliers) des dépenses engagées par le porteur de projet, dans la limite d'un montant maximum de 10 000 euros par projets.

Calendrier

Avril 2017 : lancement de l'appel à projet

Septembre 2017 : clôture des candidatures

Novembre 2017 : désignation des lauréats

Un projet qui s'inscrit dans le cadre de l'ambition Métropolitaine

- *Offrir aux habitants un cadre de vie agréable, une ville jardin(s), tout en favorisant et préservant une biodiversité fonctionnelle et un territoire résilient*
- *Avancer des réalisations concrètes et transversales sur le territoire pour être au rendez-vous de 2019, année de réouverture du MOBE (Muséum d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement)*

Pour plus d'informations :
Direction de l'Environnement et de la Prévention des Risques
depr@orleans-metropole.fr / 02 38 79 26 10